

Bruxelles, jeudi 26 octobre 2017

GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES
DU JEUDI 26 OCTOBRE 2017

POINT 30

Appel à projets « Nature en ville » à destination des associations actives en Région de Bruxelles-Capitale pour la mise en oeuvre d'action de promotion et de protection de la nature en ville (GRBC-CF-31.56288)

Décision:

Accord.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale décide :

- d'octroyer les subventions suivantes aux associations concernées :
 - 50.000 € à l'association Centre d'écologie Urbaine pour le projet « Une pépinière citoyenne à Bruxelles »;
 - 40.000 € à l'association Apis Bruoc Sella pour le projet « Du végétal à tous les étages »;
 - 40.000 € à l'association Escaut sans frontière pour le projet « Le canal, un corridor écologique au coeur de Bruxelles »;
 - 30.000 € à l'association Tournesol-Zonnebloem pour le projet « Quand les mots et les racines s'entremêlent »;
 - 26.000 € à l'association Natuurpunt Beheer pour le projet « Opstart reservaatbeheer Koeivijverdal »;
 - 25.000 € à l'association Collectif AuQuai pour le projet « La LabGalerie, ateliers de la nature en ville »;
 - 25.000 € à l'association Habitat & rénovation pour le projet « C'est mon square ! »;
 - 25.000 € à l'association La petite maison du peuple pour le projet « BRUSSELS / Back to Nature »;
 - 20.000 € à l'association Réseau Idée pour le projet « La nature dans mon quartier, tous complices ! »;
 - 19.500 € à l'association Tournesol-Zonnebloem pour le projet « Rendez-vous à la pause nature ? »;
 - 40.000 € à l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique pour le projet « BRUBEES : programme d'actions pour le maintien des abeilles sauvages en ville » ;
- d'imputer le montant nécessaire à charge des articles **17.006.34.01.33.00** et **17.006.42.03.45.40** du budget 2017 de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement.

- de publier le PV du jury relatif aux projets déposés sur le site de l'administration (Bruxelles Environnement), de même que la liste des bénéficiaires ;
- de charger la Ministre de l'Environnement et de l'Énergie de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

La Secrétaire,

Sylvie LAHY